



Sennecey Infos



Matinée petite enfance "fêtons l'Été" le 7 juillet 2023

FINANCES

Réalisation budgétaire 2022.
Budget 2023.

page 4

TRAVAUX

Le projet
"Cœur de village"
(église et mairie).

page 6

ENFANCE & JEUNESSE

Souvenirs estivaux à l'accueil
de loisirs et à l'accueil jeunes.
La rentrée 2023.

page 8

MENUISERIE
EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE

AGENCEMENT
MOBILIER, DÉCOUPE
& USINAGE SUR MESURE

**PROFESSIONNELS ET
PARTICULIERS**

6 rue des Métiers
39700 Rochefort sur Nenon

✉ maignan@maignan-sas.fr

☎ 03 84 70 61 36

Retrouvez-nous sur Facebook :

Maignan Menuisier Agenceur

ou sur notre site internet

<https://maignan-sas.fr/>



SOMMAIRE

ÉDITO	2
FINANCES	4
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	6
URBANISME	7
ENFANCE / JEUNESSE	8
CITOYENNETÉ	14
SPORT / CULTURE	16
SOLIDARITÉ	18
CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT	21

Directeur de publication :
Philippe BELLEVILLE

Rédaction, documentation, diffusion :
**Service communication
de la Mairie,
Commissions communales**

Tél. : 03 80 47 00 12

Fax : 03 80 47 32 89

Mail : contact-mairie@sennecey-les-dijon.fr

Tout ce que vous voulez savoir
sur notre village est sur :
www.commune-sennecey-les-dijon.fr



ÉDITO

En mars de cette année, le Journal du Dimanche a publié un classement issu de plus de 190 critères qui place notre commune de Sennecey-lès-Dijon, dans sa strate de population, à la **1^{re} place des communes en Côte-d'Or où il fait bon vivre**, et à la **14^e place sur le territoire français** (sur 11 175 communes).

Au-delà de ce classement dont je me réjouis, c'est toute notre communauté qu'il faut saluer :

- les élus qui œuvrent pour vous offrir un cadre de vie agréable, avec la réalisation de projets et d'équipements qui facilitent le bien vivre ensemble,
- les agents municipaux qui acquittent au mieux leurs missions de service public pour le bien communal,
- et VOUS, bien sûr, qui contribuez tous les jours à faire de ce village de Sennecey, un lieu de vie agréable où l'humain a toute sa place.

Le bien vivre ensemble se vit tous les jours, et par tous : dans la rue, à pied, en voiture, à vélo, aux abords des écoles, sur les stationnements...

C'est à chacun d'entre nous de respecter l'autre.

Malheureusement, on constate de plus en plus d'incivilités qui conduisent au conflit qui aurait pu être évité avec un peu de recul et de maîtrise de soi...

Si l'on veut continuer d'être dans un village où il fait bon vivre, c'est donc à chacun de nous d'entretenir cette qualité et de confirmer ainsi notre classement au fil des années !

La rentrée s'est bien déroulée et je souhaite que les enseignants et les enfants s'épanouissent à nouveau durant toute cette année, dans des locaux adaptés et conformes, nécessaires à un apprentissage de qualité.

Le monde associatif communal a fait également sa rentrée, avec des activités proposées qui combleront jeunes et moins jeunes !

Je remercie l'ensemble des bénévoles qui contribuent ainsi à faire vivre ce cœur associatif, si important pour la dynamique de notre commune.

Enfin, cette année, vous avez pu constater le démarrage de travaux structurels importants sur l'église Saint-Maurice et la mairie.

Il est de notre responsabilité d'élus, mais aussi de citoyens, de faire perdurer le patrimoine historique communal ; l'église Saint-Maurice fait partie des églises les plus anciennes de Côte-d'Or puisqu'elle « fêtera » son millénaire en 2049.

Avec les Amis de l'église Saint-Maurice et la Fondation du Patrimoine, chacun de nous peut participer en faisant un don. L'engagement de tous pour cette rénovation permettra à cet édifice cultuel de témoigner dans le temps de l'investissement de l'Homme dans son patrimoine humain et historique.

Les travaux d'extension et de rénovation de la mairie démarrés également cette année, se termineront en 2024, avec un espace agrandi et complètement repensé pour vous accueillir et traiter vos demandes dans de meilleures conditions d'accès et de confidentialité.

Ce projet bénéficie du soutien important et précieux de l'État et du Conseil Départemental de Côte-d'Or.

Enfin, de nouveaux projets d'habitats ont (*ou vont*) démarré sur la commune, preuve de l'attractivité et du dynamisme croissants de notre village.

Sennecey-lès-Dijon continue son évolution sur son territoire et sur l'aire métropolitaine pour le bien de tous, et avec tous.

Bonne lecture et bonne rentrée à tous !

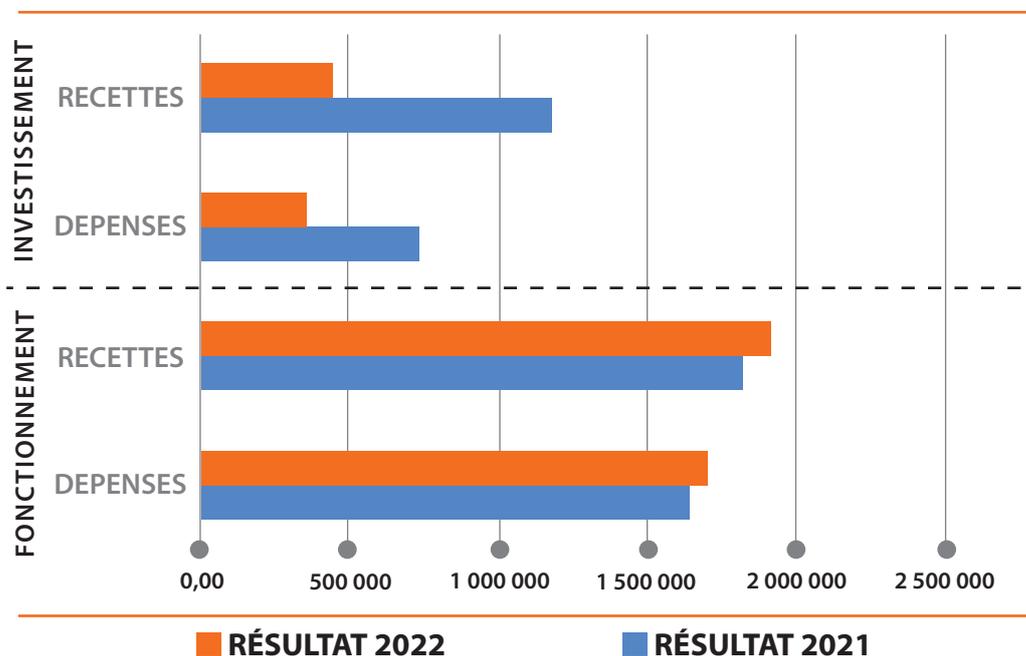
Votre Maire,
Philippe BELLEVILLE



EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE 2022

- L'exécution du budget 2022 fait apparaître :
un excédent de fonctionnement de 614 302,51 € et un déficit d'investissement de 367 337,07 €
- **Les dépenses de fonctionnement** progressent de 3,6% par rapport à l'année 2021 (1 700 899,06 €). Les recettes de fonctionnement progressent de 5,20% entre 2021 et 2022 (1 914 495,95 €).
- **Les dépenses d'équipement** (investissement) ont sensiblement diminué (- 51%) entre 2021 (735 203,05 €) et 2022 (354 115,92 €), l'année 2021 ayant été marquée par la fin de la réalisation de la Plaine des sports.
- **La dette communale**
Au 31 décembre 2022, la dette de la commune s'élève à 1 428 360,12 €, en baisse de 29% par rapport au 31 décembre 2021.

Exécution du budget 2022 par rapport à 2021



UN BUDGET VOLONTARISTE POUR 2023

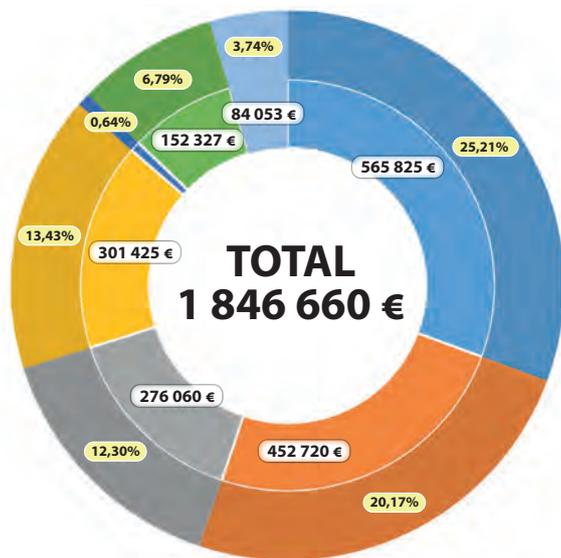
- Malgré la conjoncture économique qui pèse sur les budgets des collectivités (inflation de 6.3% sur un an, hausse des coûts de l'énergie notamment), la commune de Sennecey-lès-Dijon souhaite, en 2023, poursuivre ses efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement (sans impact sur la qualité du service rendu à la population), et pouvoir continuer la réalisation d'investissements pour préserver en particulier le patrimoine (avec la recherche active de subventions, voire le recours à l'emprunt).

Le budget 2023, voté le 21 mars 2023, en Conseil municipal s'élève à 4 147 548,76 €.

	Budget 2022	Budget 2023	%/Evolution	Ecart en euros
FONCTIONNEMENT	2 229 894,79 €	2 213 395,44 €	- 0,73%	16 499,35 €
INVESTISSEMENT	1 169 811,41 €	1 934 153,32 €	+ 65,34%	+ 764 341,91 €
BUDGET GLOBAL	3 399 706,20 €	4 147 548,76 €	+ 22,00%	+ 747 842,56 €



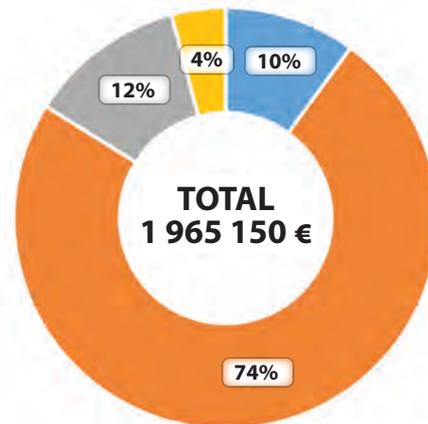
LES DÉPENSES RÉELLES DE LA COMMUNE EN 2023 (FONCTIONNEMENT)



- Enfance et Jeunesse
- Administration Générale
- Affaires Scolaires
- Aménagements et Service Urbains
- Locaux Commerciaux
- Sports et Vie Associative
- Médiathèque et Manifestations Culturelles

LES RECETTES RÉELLES DE LA COMMUNE EN 2023 (FONCTIONNEMENT)

■ La fiscalité directe locale perçue par la commune constitue la ressource principale de financement du budget de fonctionnement. La commune a décidé, en 2023, de ne pas augmenter les taux de fiscalité.



- Produits divers (cantine, accueil périscolaire et de loisirs, médiathèque, concessions cimetière etc.)
- Impôts ménage, taxe sur publicité extérieure, taxe sur les droits de mutation, dotation solidarité communautaire Dijon métropole
- Dotations, subventions et participations (DGF État, participation CAF etc.)
- Revenus des locations de salles municipales et loyers locaux commerciaux

LES DÉPENSES DE LA COMMUNE EN 2023 (INVESTISSEMENT)

■ La commune investit fortement cette année dans le cadre du **programme Cœur de village notamment (extension et rénovation de la mairie, rénovation de l'église Saint-Maurice)**. Pour ces opérations d'importance, qui s'étaleront de 2023 à 2024, la commune bénéficie, à ce jour, de **soutiens financiers de l'État** (DETR : 395 154 €), du **Conseil départemental de Côte-d'Or** (364 510 €), de la **Fondation du Patrimoine** (18 200 €) ainsi que de la **Région Bourgogne Franche Comté** (15 000 €).

INVESTISSEMENT 2023	DÉPENSES EN EUROS	%
Opération Cœur de Village = Rénovation extension de la mairie (782 673,82 €) et rénovation de l'église (343 704,19 €)	1 126 378,01 €	88,81%
Écoles (suppression bac à sable maternelle, mobilier et équipement informatique, rénovation clôtures, remplacement menuiseries extérieures annexe école élémentaire)	58 550,00 €	4,62%
Centre technique municipal (nouveau véhicule et renouvellement de matériel, entretien des locaux)	45 276,00 €	3,57%
Aménagements urbains (étude parking mairie etc.)	34 108,00 €	2,69%
Cimetière	3 000,00 €	0,24%
Équipements sportifs	1 000,00 €	0,08%
TOTAL	1 268 312,01 €	100%

LES RECETTES DE LA COMMUNE EN 2023 (INVESTISSEMENT)

Les recettes réelles budgétées s'élèvent à 1 490 117 € dont 367 337,07 € d'excédent de fonctionnement affecté à couvrir le déficit d'investissement de l'année 2022.



UNE "ANCIENNE" FAIT PEAU NEUVE

■ Avec ses presque mille ans, elle est de loin la doyenne de Sennecey. Mais, même si elle se porte encore bien pour son âge, il était temps de lui refaire une beauté.

Après le diagnostic et les chiffrages, cette année est venu le temps des travaux. Depuis le mois de mai, notre église est fermée au public pour laisser les entreprises intervenir.

Voici le détail des travaux prévus :

- Restauration des peintures et enduits intérieurs (murs et plafond) ;
- Mise aux normes de l'électricité ;
- Remplacement de la chaudière au fuel par un système de chauffage électrique ;
- Reprises ponctuelles de charpente ;
- Remplacement de quelques pierres à l'extérieur.

Sous la maîtrise d'œuvre de Florie Prokl-Bellet, architecte du patrimoine, les entreprises suivantes sont à l'œuvre :

- Hory-Marçais (de Dijon) pour la maçonnerie et la charpente ;
- Arts et Bâtiments (du Puy-de-Dôme) pour la plâtrerie et la peinture ;
- Maignan (du Jura) pour les menuiseries ;
- Atelier Art Vitrail (de l'Yonne) pour les vitraux ;
- Prêtre et Fils (du Doubs) pour l'électricité et le chauffage).



L'opération, en plusieurs tranches, d'un montant global de 347 365 € HT a déjà pu bénéficier d'un soutien financier conséquent. La mobilisation des donateurs, de l'association Les Amis de l'Eglise Saint-Maurice et de la commune, en complément des fonds publics (État/DETR 2022 pour 46 181 €, Conseil départemental de Côte-d'Or pour 78 792,51 €, Conseil régional pour 15 000 €), a permis de mener à bien ces premiers travaux.



Si vous souhaitez participer à la nouvelle souscription lancée en faveur de notre église en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, vous pouvez faire un don en ligne ou venir retirer un bon de souscription en mairie.

Site internet pour la collecte :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-maurice-de-sennecey-lès-dijon>



MAIRIE

■ En mai 2023 s'ouvrait le chantier de rénovation et d'extension de la mairie dans le cadre du projet cœur de village. Ce projet, sous la houlette de l'architecte Anaïs Krebs, a débuté par la déconstruction des bâtiments situés à l'arrière de la mairie, permettant de construire une nouvelle salle du conseil et des mariages, des bureaux pour les agents de la commune et de reconfigurer l'accueil de la mairie actuelle peu propice à la confidentialité des administrés. Le chantier se déroulera en deux phases. La première consiste à faire l'extension pour permettre dans un deuxième temps de transférer les agents dans la partie neuve et de restaurer la partie ancienne.

Ainsi, à l'automne 2024, nous aurons un bâtiment plus fonctionnel et adapté à une population en hausse, qui pourra accéder à un service de plus grande qualité. Les conseils municipaux délocalisés depuis la période Covid place Saint-Maurice, pourront ainsi reprendre place à la mairie dans un espace neuf et adapté.



Concomitants aux travaux de l'église Saint-Maurice voisine, les abords et les espaces verts ne seront terminés qu'à l'issue des travaux des 2 sites, ce qui clôturera cette première partie du programme cœur de village.

Aujourd'hui les fondations et la dalle du rez-de-chaussée sont terminées, place aux élévations, qui, d'ici la fin d'année, donneront une idée bien précise du volume de cette nouvelle mairie.

L'opération, d'un montant prévisionnel total de 882 754 € HT a pu bénéficier du soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2023) d'un montant de 348 973 € et d'une subvention du Conseil départemental (Grands Projets Côte-d'Or) pour 285 718,12 €.



■ Vous souhaitez réaliser des travaux tels que la pose ou le changement d'une clôture, d'une fenêtre ou porte, l'installation d'un abri de jardin, la transformation d'un garage en pièce à vivre, la création d'une piscine, etc.

Des vérifications visuelles sont régulièrement effectuées sur l'ensemble du territoire de la commune.

Face au constat d'une augmentation des travaux réalisés sans autorisation, la mairie rappelle qu'il est nécessaire de se renseigner au préalable auprès du secrétariat de la mairie et / ou auprès de DIJON MÉTROPOLE sur www.metropole-dijon.fr onglet "services et missions" / "urbanisme" / "droits des sols" ou au siège de DIJON MÉTROPOLE.

URBANISME



En effet, la commune de Sennecey-lès-Dijon applique, depuis le 23 janvier 2020, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements (PLUi HD), sur la base duquel sont délivrées les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire) qui vous permettent ensuite, après décision favorable ou tacite, de réaliser vos travaux en toute conformité.

En l'absence de cette autorisation d'urbanisme, vous serez en infraction ce qui peut impliquer l'établissement d'un procès-verbal d'infractions avec transmission au Procureur de la République et la destruction de l'ouvrage non autorisé.



L'ACCUEIL JEUNES CET ÉTÉ

■ Piscine, réalité virtuelle, projet ciné cyclo, la Citadelle de Besançon, Prison Island, accrobranche, tir à l'arc, loup-garou, et encore pleins d'autres activités ont rythmé les journées des ados !

Spectacle, Karaoké... ont animé quelques-unes de leurs soirées.

De joyeux souvenirs...!



10 NOUVEAUX INSCRITS À L'ACCUEIL JEUNES

■ Lundi 28 août 2023 l'accueil Jeunes se voit renforcé de 10 enfants qui étaient scolarisés en CM2 et qui passent en 6^e. Ces 10 enfants (2 filles et 8 garçons) habitent tous à Sennecey-lès-Dijon. Ils ont été chaleureusement accueillis par les ados présents sur cette fin de vacances scolaires.

Durant cette semaine d'intégration (du 28 août au 1^{er} septembre) ils ont participé à plusieurs activités (tournoi de jeux vidéo, Loup-Garou, Escape game..) agrémentées de 2 sorties (piscine et karting).

La municipalité ainsi que la commission Enfance/Jeunesse et Citoyenneté souhaitent la bienvenue à tous ces nouveaux jeunes.

Bertrand et Roger.





UN ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS



Cet été, les Bambinos, Minos et Maxos ont profité de belles activités au Centre de Loisirs :

Initiation judo, badminton et basket, piscine, accrobranche, course d'orientation, vélo, roller, trottinette, rencontre inter-centre Sennecey/Chevigny, visite de la Citadelle de Besançon, atelier cuisine, bricolage, chasse aux trésors, divers jeux...

Sans oublier les veillées avec les parents : spectacle réalisé par les enfants, défis de jeux casino entre familles...

Plein de bons souvenirs de ces vacances estivales.





«FÊTONS L'ÉTÉ» À SENNECEY



■ Merci pour la communication qui a été mise en place autour de cet événement car 5 assistantes maternelles étaient présentes (et une excusée) avec 7 enfants, 3 mamans et leurs enfants ainsi qu'un couple d'arrière-grands-parents avec leur arrière-petit-fils.

Tous les participants étaient ravis et les enfants ont bien profité des différents ateliers : jeux d'eau, parcours de motricité, espace de lecture et musique, origami, fresque de peinture à la tapette à mouche...

Merci à Corinne et Floriane de la médiathèque ainsi qu'à Sandrine (animatrice sportive) pour leur investissement, leur créativité et leur participation active à la réalisation de cette belle matinée en partenariat avec le RPE voyageur.

Merci également aux services techniques pour leur aide précieuse.

C'était une très belle réussite, vivement la prochaine rencontre!

En attendant, je vous souhaite à tous de passer un bel été...



LES PETITS JARDINIERS

Le jury de la commission départementale de valorisation paysagère était de passage jeudi 6 juillet à Sennecey-lès-Dijon à l'occasion de la participation des enfants de l'accueil de loisirs au concours des petits jardiniers sur le thème « autour des céréales » cette année.

■ Chaque année, Côte-d'Or Attractivité organise un concours d'espaces fleuris par les enfants. Une occasion ludique et pédagogique de découvrir les plantes, de s'initier au jardinage et de sensibiliser au respect de l'environnement.

Les enfants de l'accueil de loisirs ont participé à toutes les étapes du projet, de la préparation du dossier, à la mise en place de la réalisation florale, ainsi qu'à son entretien.

Dès le mois d'avril 2023 les petits jardiniers ont semé des graines et ont pu bénéficier de l'aide des services techniques municipaux et du don de graines par un agriculteur de la commune.



BILAN À MI-MANDAT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



■ Élu en octobre 2022, le CMJ actuel a pris ses fonctions le 9 novembre. Depuis, nos jeunes conseillers ont été convoqués à 11 reprises dont 3 pour des cérémonies (11 novembre, vœux du Maire et 8 mai).

Lors de ce semestre écoulé, les actions du CMJ ont été multiples dans leur apprentissage de leurs fonctions de jeunes élus ; mais elles ont surtout été axées sur la sensibilisation à la protection de l'environnement et à la préservation de l'eau :

- Participation à la plantation d'arbres d'essences différentes afin de créer un oasis de fraîcheur dans la cour de l'école élémentaire,
- Visite de la station de traitement des eaux usées,
- Visite d'un chantier de construction d'un bassin d'orage,
- Participation à la mise en place des clous « *Ici commence la mer* »,
- Opération propreté entre les deux écoles de la commune et l'aire de jeux.

On peut être fiers de l'implication de nos jeunes conseillers qui ont toujours été présents à tous ces rendez-vous.

Les animateurs, Bertrand et Roger



CBF

Constructions Bois Fournier

MAISONS, BÂTIMENTS,
OUVRAGES EN BOIS

Étude, conception, construction,
rénovation

Maisons en
ossature bois



Rénovation et
agrandissement
d'habitation



Rénovation
et construction
de charpente



Construction d'abris
de piscine, pergolas,
terrasses, chalets,
carports...



Isolation et
amélioration de
la performance
énergétique



Construction
et rénovation
de bâtiments
professionnels



14 rue de la Gare
21110 Collonge-lès-Premières

03 80 31 03 72

contact@charpente-bourgogne.com

charpente-bourgogne.com





LA RENTRÉE DES CLASSES 2023/2024 À SENNECEY-LÈS-DIJON

■ Lundi 4 septembre, 219 enfants ont repris le chemin de l'école à Sennecey-lès-Dijon sous un soleil d'été et dans la joie de retrouver l'école après les vacances.

Philippe BELLEVILLE, Maire de Sennecey-lès-Dijon, Caroline EVE-VERAN, Adjointe déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté ainsi que tous les conseillers municipaux de la commission EJC (Roger MARTIN, Alexandre SAUSSIER, Sandrine BOULEZ, Bertrand MAJASTRE, Marie-Alice PARADIS) ont été présents, comme chaque année, pour accueillir les familles et offrir des fournitures scolaires à chaque enfant scolarisé à Sennecey-lès-Dijon.

*Caroline EVE-VERAU
Adjointe enfance jeunesse citoyenneté*

Des effectifs stables en 2023-2024

ÉCOLE MATERNELLE

Direction : M^{me} Emilie AUBE

69 élèves

● Classe de Petite et Moyenne Section
de M^{me} Lucie BERTRAND (remplaçante)

23 élèves

● Classe de Moyenne et Grande Section
de M^{me} Émilie AUBE

23 élèves

● Classe de Petite et Grande Section
de M^{me} Helga COUDURIER

23 élèves



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Direction : M^{me} Anne-Gaëlle MAURY-DUPORT

150 élèves

● Classe de CP
de M^{me} Anne-Gaëlle MAURY-DUPORT

19 élèves

● Classe de CP – CE2
de M^{me} Catherine GODARD

21 élèves

● Classe de CE1
de M^{me} Marie-Claire BORDERELLE-JACOB

21 élèves

● Classe de CE1 - CE2
de M^{me} Audrey BILLIOT

21 élèves

● Classe de CM1
de M^{me} Delphine PINON

22 élèves

● Classe de CM1 – CM2
de M^{me} Anne-Laure BAZIN

22 élèves

● Classe de CM2
de M^{me} Karine SCHMITGEN

24 élèves





Du nouveau à l'accueil périscolaire...

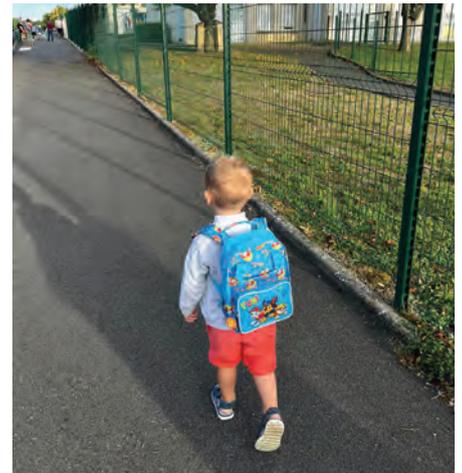
Après de nombreuses années passées à l'entretien des locaux dédiés au périscolaire, Madame Evelyne BRET a fait valoir ses droits à la retraite.

La Municipalité souhaite la remercier pour le travail réalisé durant toutes ces années et lui souhaite tous ses vœux pour cette nouvelle vie qui débute.

Au niveau des arrivées, la municipalité a le plaisir d'accueillir Mesdames Marie DURIEU, Julie CLAUSS et Alicia COURTOIS, animatrices, qui viennent en renfort sur l'accueil des enfants sur les temps périscolaires du matin et du soir, du restaurant scolaire mais aussi durant les mercredis et les vacances scolaires.

La commune leur souhaite la bienvenue et une belle année scolaire.

Autre nouveauté cette année, la sortie des enfants accueillis au périscolaire en élémentaire, se fera, désormais par la Rue du Stade.



Le stationnement devant les écoles...

Qu'il s'agisse de la vitesse ou du stationnement dangereux sur les trottoirs, aucun aménagement ne remplacera la conduite responsable des parents d'élèves.

Aussi, pour la sécurité de tous, et particulièrement de celle des enfants, il est rappelé que le stationnement des véhicules doit se faire sur les parcs publics de stationnement situés à proximité des groupes scolaires.

Pour l'école élémentaire, le stationnement est possible à proximité immédiate mais aussi sur la rue Jean Dorain et le parking de la Médiathèque.

Parents, accompagnateurs, nous comptons sur votre respect du code de la route concernant le stationnement aux abords des entrées des écoles.

Vous trouverez, un plan détaillé ci-dessous :



Année scolaire

La Municipalité vous indique les stationnements autorisés





8 MAI 2023

■ En ce 8 mai 2023, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a souhaité faire participer deux jeunes de l'école élémentaire Rolland BELLEVILLE qui avaient concouru aux petits champions de la lecture, en leur faisant lire l'Ordre du Jour N° 9 du Général Jean de LATTRE de TASSIGNY.

C'est donc en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires, d'un piquet d'honneur de la 1ère compagnie de l'école de gendarmerie, de pompiers et Jeunes Sapeurs Pompiers, d'anciens combattants, de la

chorale Sennecey en Chœur et de nombreux habitants que Tessa et Ronan ont lu, de façon magistrale, ce texte écrit par le Général d'Armée de LATTRE de TASSIGNY le 9 mai 1945 à BERLIN.

Tessa et Ronan qui ont été très largement félicités par les nombreuses personnes présentes à la cérémonie pour la qualité de leur lecture, ont aussi chacun reçu une lettre de félicitation délivrée par M^{me} CORNU, Présidente de la Fondation Maréchal de LATTRE de TASSIGNY.



INAUGURATION DE LA PLACE DU RAPPORT DE LA 1^{RE} COMPAGNIE

■ La municipalité de Sennecey-lès-Dijon est marraine de la 1^{re} compagnie de l'école de gendarmerie. Cette compagnie a pour emblème une chouette. Aussi, lors de la cérémonie des vœux en janvier 2023, Monsieur le Maire a remis au commandant STEPHAN, commandant de la 1^{re} compagnie, une chouette sculptée par Monsieur Alain BOURGEOIS habitant de la commune.



Le 25 mai 2023 a eu lieu l'inauguration de la place du rapport de la 1^{re} Compagnie. Lors de cette cérémonie solennelle présidée par Monsieur le Maire P. BELLEVILLE et le général CHARVET commandant l'école de gendarmerie de Dijon, la chouette a été placée au centre de la place du rapport en présence de Monsieur A. BOURGEOIS, de Madame A. BILLET, de Monsieur R. MARTIN, du commandant STEPHAN et des élèves gendarme accompagnés de leurs cadres.





FÊTE NATIONALE 2023

Pour célébrer la Fête Nationale,
la Mairie et le Comité des Fêtes ont organisé conjointement
une soirée et une journée de divertissements.



Jeudi 13 juillet

Une retraite aux flambeaux a illuminé les rues depuis la place St Maurice jusqu'à la Médiathèque.

Une soixantaine d'enfants et de nombreux habitants ont suivi la «Bastille» avant de la brûler en souvenir de cet évènement emblématique de la Révolution Française.



Vendredi 14 juillet

C'est par un beau soleil que les habitants de la commune sont venus prendre l'apéritif offert par la Municipalité. Le comité des fêtes a allumé des barbecues pour que chacun puisse y faire cuire ses aliments pour un repas pris en commun. L'après-midi, de nombreux jeux ont été mis à disposition (pétanque, mœlkky, quilles pêche à la ligne, etc.) et ont permis aux habitants de la commune de se retrouver pour une journée conviviale.



CHORALE SENNECEY EN CHŒUR, REPRISE DES RÉPÉTITIONS

■ Avec la saison 2022/2023, la chorale "Sennecey en Chœur" a ouvert un nouveau chapitre de son histoire avec une nouvelle cheffe de chœur, Alette SERVAIS, et un répertoire renouvelé composé de chansons de variété récentes comme anciennes.

Aussi Sennecey en Chœur a pu donner deux concerts en commun avec la chorale Accords et à Chœur d'Arnay-le-Duc, chorale également dirigée par Alette Servais.

L'aventure continue cette année et les répétitions ont repris tous les jeudis de 20 h à 22 h à la médiathèque de Sennecey-lès-Dijon, depuis le 7 septembre dernier.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà chanté ni de connaître le solfège pour se faire plaisir ! Alors, si vous aimez chanter, n'hésitez pas à venir rejoindre cette sympathique association.



■ La féerie Vénitienne s'est invitée dans notre commune le 13 juin 2023. De nombreux costumés, tous plus beaux les uns que les autres, ont défilé dans les rues, sur le parking du centre commercial et au centre polyvalent, pour notre plus grand plaisir. Merci à tous les costumés et bénévoles, rendez-vous est pris pour 2025.





médiathèque Michel Pimpie

**HORAIRES D'OUVERTURE
TOUT PUBLIC**

mardi : 15H - 18H30
mercredi : 9H30 - 12H / 14H - 18H30
vendredi : 15H - 18H30
samedi : 10H - 12H*

* fermeture pendant les vacances scolaires et exceptionnellement en cas de projet, merci de votre compréhension.



NOUVEAU À LA MÉDIATHÈQUE

À VOUS DE JOUER !
Venez en famille, entre amis, en solo

**LANCEMENT DU PRÊT
DE JEUX DE SOCIÉTÉ**

VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

activités jeux entre 16h30 et 18h30



SOIRÉE KARAOKÉ

avec Karaoké Orchestral
(avant la fin du monde) (Le K.O.)
On vous donne le micro ! Venez pousser
la chansonnette lors d'un karaoké géant.

Samedi 17 février 2024 à 19 h
Centre polyvalent

GRATUIT !

13 femmes et autant de destins.
13 histoires tour à tour fantastiques, saugrenues ou dramatiques...

saurez-vous en deviner la fin?

**13
histoires
en noir
et blanc**
(surtout en noir)

LEM : EXPO PHOTO
NOV-DÉC 2023 | MÉDIATHÈQUE MICHEL PIMPIE

FESTIVAL DE MUSIQUE LES ZIKLECTIKS 7 ET 8 OCTOBRE 2023

■ Initié par la volonté municipale de la commune de Sennecey-lès-Dijon, de promouvoir le développement musical sur son territoire, le festival de toutes les musiques a vu le jour en octobre 2018 avec une programmation de musiques éclectiques, qui a donné le nom du festival : «**Les Ziklectiks**» !

Une démarche soutenue par les musiciens eux-mêmes qui viennent gratuitement faire découvrir leur musique et la partager avec le public et les autres musiciens.

La gratuité pour le public s'est révélée comme une évidence pour rendre accessible au plus grand nombre la découverte des diverses musiques tout au long du festival.

Une implication dynamique de la population dans l'organisation et sa présence assidue encouragent et soulignent la nécessité d'actions musicales dans l'offre culturelle locale.

Le principe du festival de musique était ainsi né avec la ferme intention pour la municipalité et ses organisateurs de pérenniser cet événement.

C'est pourquoi depuis début 2023, l'organisation de la 5^e édition des Ziklectiks est lancée mais avec des propositions de styles et de genres de musique différents répondant parfaitement à l'objectif d'une programmation éclectique du festival.

En effet, les 7 et 8 octobre 2023 les spectateurs pourront assister à des concerts de rock / pop / électro le **samedi dès 15 h** (OB2J, Lulu Orchestra, Reddawn, Not Won, Wash Mokett et Full Throttle) et à des musiques différentes le lendemain.

Ainsi les concerts du **dimanche** débiteront à **10 h 45** avec la chorale des enfants de l'école primaire dirigée par Delphine Pinon, suivie par le Chardon de Bourgogne, un ensemble de joueurs de cornemuses, qui accompagneront entre autres morceaux un chant avec la chorale.

Puis se succéderont une chanteuse locale Manon, l'Harmonie des Cheminots, un groupe de jazz et l'Harmonie Municipale de Dijon. Deux scènes ouvertes le samedi et



le dimanche permettront à de jeunes musiciens de se produire en public, certains pour la 1^{re} fois : Gollum, Yohan, Joannie et Thibaud.

Comme indiqué précédemment l'accès aux concerts est libre et toujours gratuit pour les spectateurs. **Un foodtruck et une buvette** sont à la disposition du public sur les deux jours pour se restaurer.

Le comité d'organisation fort de 25 bénévoles vous attend donc nombreux pour profiter d'un bon moment de musique et de fête, et vous invite, si vous le souhaitez, à rejoindre leur rang car les bonnes volontés sont toujours accueillies avec joie.

À bientôt !
Rendez-vous début octobre.

Patrice MAZIER



LES ACTIVITÉS PILOTÉES PAR LE CCAS

LES ACTIVITÉS RÉCURRENTES :

■ Les « **sorties découverte** » ont permis de visiter au cours du 1^{er} semestre, Dijon sous son aspect anecdotique, Colombey-les-deux-Eglises (maison et mémorial Charles de Gaulle), Chalon-sur-Saône (musée Niepce), Louhans (Hôtel Dieu), Bourg-en-Bresse, Flavigny-sur-Ozerain et Grignon (ancienne tuilerie) ou encore Ornans et la source du Lison. Ce sont entre 20 et 30 Senneçois(es) qui participent à ces visites organisées par le CCAS avec le plus souvent l'utilisation de minibus et toujours la présence de guides. Les participants sont sollicités à hauteur de 10 à 25 € selon le type de visite.

Pour les prochaines sorties, sont d'ores et déjà prévues des visites du musée du cerf-volant à Bissey-la-Pierre en septembre, du musée de l'électricité à Saint-Apollinaire en octobre, de l'usine SEB à Selongey en novembre (à confirmer), de l'usine de tri des déchets à Dijon en décembre (à confirmer) et du Musée des Beaux-Arts à Dijon en janvier (date et thème à confirmer).

Contact : Arnaud MOURIER à la mairie au 03 80 47 00 12.



Colombey-les-deux-Eglises



Musée Niepce à Chalon-sur-Saône

Hôtel Dieu à Louhans



■ La gym douce et l'atelier équilibre

La gym douce accueille une quarantaine de participants tandis que 10 personnes pratiquent l'atelier équilibre sous la houlette de Sandrine FERNANDES et son équipe.



■ **Les jeudis récréatifs** : les jeux proposés par l'Association « le Grenier à Jeux » font l'objet d'une convention avec la commune ; cette convention arrive à échéance fin 2023 et une nouvelle formule va être mise en place ; celle-ci va être testée dès septembre et sera appelée à évoluer : il s'agit, comme auparavant, de se rencontrer 2 jeudis par mois mais une fois ce sera à la salle Saint-Maurice (ou au jardin de Faustine) et une autre fois à la Médiathèque qui va se doter d'un volet « ludothèque » ; l'idée est de développer des liens intergénérationnels autour du jeu, voire d'autres animations auprès des participants.

Des explications plus complètes seront fournies ultérieurement. Toute personne qui souhaite intégrer le projet comme bénévole sera la bienvenue.

À suivre ...



Quelques exemples de réalisations

■ **L'atelier modelage** : depuis septembre 2022, un atelier modelage a été mis en place par le CCAS ; ainsi, deux fois par mois, Luc DELAHAYE, par ailleurs administrateur du CCAS, reçoit entre 6 et 10 personnes motivées par le sujet ; elles s'essaient à la confection d'objets en argile qu'elles décorent ensuite selon leur goût.

Contact : Arnaud MOURIER à la mairie au 03 80 47 00 12.



■ **Le repas des aînés et le colis de fin d'année** : C'est le samedi 9 décembre qu'aura lieu le traditionnel repas des aînés : toutes les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus seront invitées dès le mois d'octobre à s'inscrire à cette manifestation (sachant qu'une participation de 13 € est demandée).

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer au repas, il leur est proposé de recevoir un colis. Là aussi, l'inscription se fera en octobre.



Nouveauté 2023

■ **Le 14 octobre prochain à 20 h 30 le CCAS vous propose un grand spectacle de scène « Happy Magic »** avec les artistes professionnels Alex GOLDFIRE et Kristina ; au programme : numéros visuels de magie, illusions avec participation du public ; idéal pour tout public.

Prix des entrées : 10 € pour les adultes et enfant à partir de 12 ans.

5 € pour les enfants de 3 à 11 ans

Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.

ET LE CCAS, C'EST TOUJOURS :

■ **Un travailleur social**, en la personne de M^{me} Lydia RAVIER qui est arrivée le 1^{er} mai 2023 et qui partage son temps de travail entre Neuilly-Crimolois et Sennecey-lès-Dijon ; elle est présente tous les jeudis et vendredis à son bureau de la place Saint-Maurice. Elle est à l'écoute de habitants qui rencontrent des difficultés passagères ou non ; elle sait répondre aux demandes diverses en proposant du soutien sous toutes ses formes et elle fait la liaison avec les services sociaux du Département ou de la Métropole.

■ **L'aide citoyenne** qui permet aux jeunes de la commune âgés de 18 à 25 ans qui poursuivent des études de bénéficier d'une aide financière de 100 € ; en contrepartie, ils doivent fournir une aide citoyenne de 4 heures pour participer à différentes manifestations telles que les élections, le repas des aînés, les distributions « boîtes aux lettres » ou encore la Bourse aux jouets.

Les inscriptions se font à l'Automne auprès d'Arnaud MOURIER à la mairie.

■ **Le thé dansant 2024** d'ores et déjà prévu le dimanche 28 janvier 2024 à partir de 15 h au Centre polyvalent avec Florent GORRIS à la manœuvre (les habitués apprécieront). Retenez votre après-midi.



■ **Personnes isolées** : à l'instar de ce qui est demandé lors des plans « canicule », le CCAS de la commune a mis en place une procédure d'appels réguliers tout au long de l'année, auprès des personnes âgées de la commune qui sont en situation d'isolement. Plusieurs fois par mois, M^{mes} Marie-Françoise SCHMITT, Monique BONTEMPS, Nelly MARTIN et Marise MARTIN, toutes administratrices du CCAS, appellent ou rendent visite à des personnes qui ont souhaité être contactées. **Si vous êtes vous-même ou si vous connaissez des personnes ainsi isolées ou qui se sentent isolées, n'hésitez pas à le faire savoir à la mairie afin que les contacts soient établis.**

Le travailleur social peut aussi vous aider à rompre cet isolement et aussi à trouver des solutions à des situations difficiles (contact via la mairie).



LES ACTIVITÉS OÙ LE CCAS EST EN PARTENARIAT



COLLECTER



DISTRIBUER



ACCOMPAGNER



NOURRIR

■ **La Banque alimentaire** : en ces temps de crise, bon nombre de nos concitoyens rencontrent des difficultés, parfois simplement pour se nourrir. Comme chaque année, la Banque Alimentaire de Bourgogne va organiser une collecte de produits alimentaires et de produits de soins afin de venir en aide aux plus démunis ; ce devrait être les **24 et 25 novembre**.

■ **La Bourse aux jouets** : L'édition 2023 de la Bourse aux jouets va se dérouler les **4 et 5 novembre** au Centre polyvalent. Toute la journée du samedi, des bénévoles du Comité des fêtes et du CCAS vont récolter des jouets dont les propriétaires veulent se séparer ; ils vont en vérifier leur état de marche puis vont procéder à leur vente le dimanche..



■ **Formation « secourisme »** : le CCAS envisage de monter une formation « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » dite PSC1 et éventuellement une formation à l'utilisation des défibrillateurs. Avant de lancer la procédure, il est nécessaire d'avoir une idée du nombre de personnes intéressées. Un mini-sondage sera effectué à l'automne auprès de la population et des associations. A noter qu'une participation financière sera demandée aux « stagiaires ».

INFOS PRATIQUES :

Le site du Château de la Motte à Quetigny héberge depuis le début des années 1990 le Guichet Unique de l'Est Dijonnais. Il regroupe un ensemble de partenaires agissant dans le domaine de la solidarité humaine et de l'emploi.

Le Guichet Unique permet aux Quetignois, mais plus largement à tous les habitants de l'Est Dijonnais dont Sennecey-lès-Dijon de bénéficier d'un bouquet de services de solidarité humaine.

■ On y trouve ainsi :

- Le CCAS de la ville de Quetigny ;
- Les services sociaux du Département comme l'ESCO (Espace Solidarité Côte-d'Or), l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ;
- Le Service social Dijon Métropole – PAD (Point d'Accès aux Droits) ;
- Les institutions de l'emploi : Mission Locale, CREATIV/PLIE, Cellule emploi de la ville de Quetigny,
- Le CLSM (Comité Local de Santé Mentale).

■ Et des permanences sont assurées régulièrement par :

- Des avocats ;
- Un conciliateur de justice ;
- La CSF (Confédération Syndicale des familles) logement ;
- L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et diverses associations œuvrant dans le domaine de la solidarité, du logement et de l'accès aux droits ;
- Solidarité Femmes qui agit notamment en direction des femmes victimes de violences.

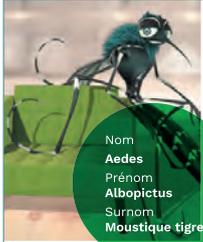
■ Dans les mêmes lieux sont également accueillis :

- Le CIDFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et de la Famille) ;
- L'EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) qui aide à la création d'entreprises ou d'associations.

Si vous êtes concerné par l'un ou l'autre de ces sujets, vous pouvez vous rendre à une permanence du Guichet Unique ; cependant, en vous adressant d'abord au travailleur social de la commune tel qu'évoqué ci-avant, vous serez plus sûrement conseillé puis guidé vers le bon organisme.



MOUSTIQUE TIGRE



Nom
Aedes
Prénom
Albopictus
Surnom
Moustique tigre

LA CARTE D'IDENTITÉ DU MOUSTIQUE

Lieu de naissance : Récipients ou objets retenant de l'eau autour des habitations.

Lieu de vie : dans un rayon de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Durée de vie : 1 mois.

Particularités : il est noir à rayures blanches. Il pique toute la journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil et est particulièrement agressif.

QUELQUES CHIFFRES

80 %

des gîtes larvaires sont créés par l'homme autour de son habitation.

300

c'est le nombre d'œufs que peut pondre un moustique en 1 mois.

150m

c'est le rayon de déplacement d'un moustique tigre.

97 %

des habitants de la région Paca vivent au contact du moustique du tigre.



LES GESTES SIMPLES À EFFECTUER CHAQUE SEMAINE

Le moustique qui vous pique naît et vit chez vous.

Il lui suffit d'un peu d'eau et de quelques jours pour se développer



J'élimine les eaux stagnantes



Je supprime ou je couvre les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins)



Je limite les lieux de repos des moustiques (j'élimine les déchets verts, herbes hautes, je taille les haies...)

Je pense aussi à mettre les petits récipients à l'abri de la pluie,

vérifier le bon écoulement des eaux pluviales (gouttières, grilles d'évacuation) et vider les coupelles des pots de fleurs

ET LES INSECTICIDES ?

Les insecticides n'ont qu'un effet limité et de courte durée sur les nuisances liées aux moustiques.

Mieux vaut éliminer les gîtes larvaires : c'est plus efficace, plus écologique et moins coûteux !



COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?



Je porte des vêtements longs, amples et clairs



Si j'en dispose, j'allume la climatisation ou le ventilateur (les moustiques fuient les endroits frais)



J'utilise une moustiquaire imprégnée



J'utilise des produits anti-moustiques

COMMENT ATTRAPE-T-ON LA DENGUE, LE CHIKUNGUNYA OU LE ZIKA ?

À l'occasion d'un voyage dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le zika sont présents, une personne peut se faire piquer par un moustique infecté. À son retour en métropole, si la personne est malade et qu'elle se fait à nouveau piquer, le moustique tigre peut alors transmettre le virus à d'autres personnes.

Vous revenez d'une zone tropicale ?

En cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées : consultez votre médecin.



Lorsque je suis malade, le virus est actif dans mon organisme pendant 7 jours.

Pour ne pas transmettre la maladie :

- je me protège contre les piqûres de moustiques ;
- je limite mes déplacements.



ATTENTION AUX NUISANCES SONORES



Tronçonneuses, tondeuses et débroussailleuses sont productrices de nuisances sonores.

■ Afin d'aider à la protection de la tranquillité de chacun et au respect mutuel, il est

utile de se référer à l'arrêté municipal, en date du 23 août 2019, qui vient réglementer les bruits de voisinage.

Il précise, d'une manière générale, que tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Il précise également en particulier, que les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords immédiats sont tenus de prendre toutes les précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage

ne soit troublée de jour comme de nuit, par leur comportement, leurs activités, les appareils ou machines qu'ils utilisent et les travaux qu'ils effectuent.

Pour les particuliers, l'arrêté autorise

l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage tels que les tondeuses, les motoculteurs, les tronçonneuses, les scies... :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



STATIONNEMENT

Face au constat d'un stationnement problématique des véhicules à divers endroits de la commune, une campagne de verbalisation va avoir lieu afin de limiter :

- Le stationnement abusif (=en un même point pendant 7 jours consécutifs).

- Hors des emplacements dédiés, *notamment lors du dépôt des enfants à l'école.*

- Ne permettant pas le passage des piétons, des personnes à mobilité réduite, des poussettes.
- Constituant une entrave à la circulation.



LA TAILLE DES HAIES DÉBORDANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'égagement des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

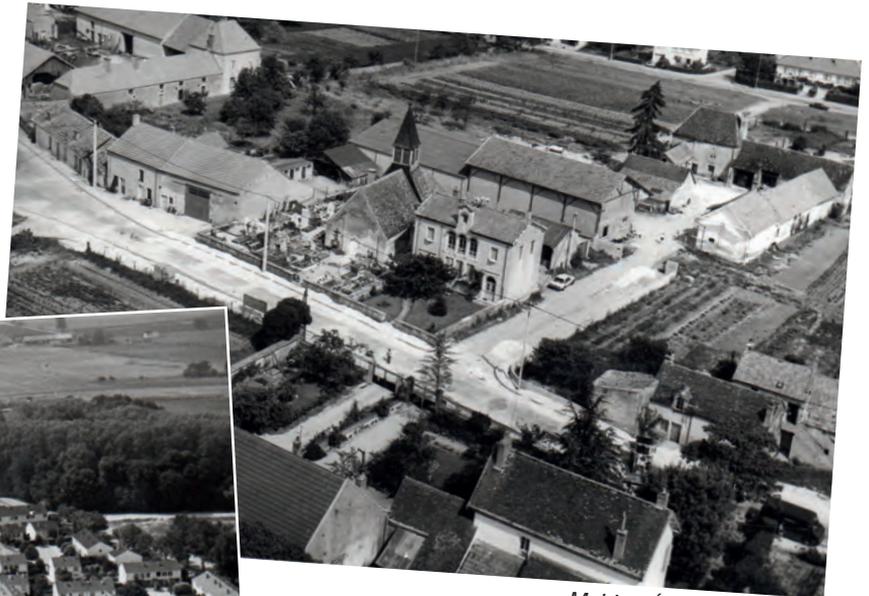
Afin de ne procurer aucune gêne pour les piétons, les véhicules, l'éclairage public... et garantir la sécurité de tous, la commune rappelle aux habitants qu'ils sont tenus d'assurer l'alignement de leurs haies et l'égagement de leurs arbres lors que ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public.

■ Les déchets verts ainsi ramassés doivent être :

- Apportés dans les déchetteries de Dijon Métropole pour être valorisés en compost ;
- Ou collectés par le service de collecte des déchets verts en porte à porte via l'abonnement proposé par Dijon Métropole.

Il est rappelé que le **brûlage à l'air libre des déchets verts** (ainsi que tout autre déchet) est **interdit**, en raison des nuisances qu'il entraîne : troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, pollution de l'environnement et de l'air, risque de propagation d'incendie, impact sanitaire.

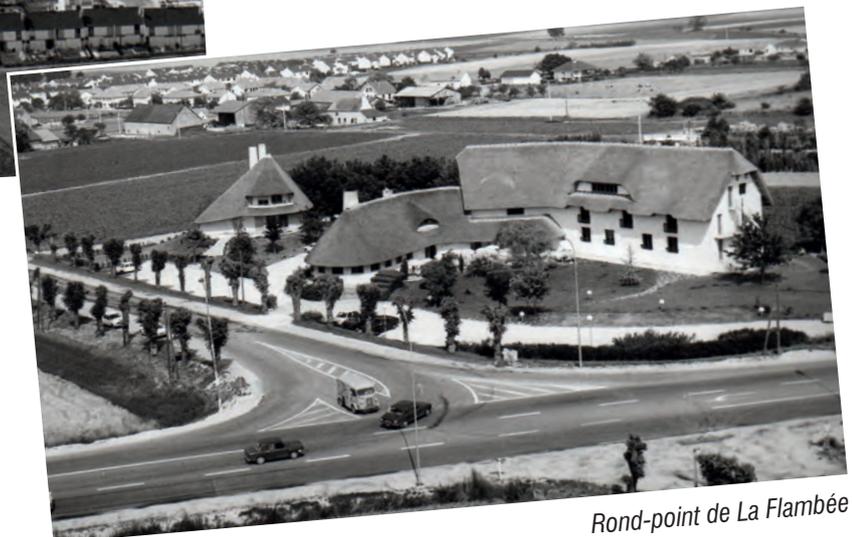
SENNECEY EN 1978



Mairie / Église / Cimetière



Quartier école primaire



Rond-point de La Flambée

Liste des communes que nous pouvons livrer :

Ahuy	Longvic
Asnières-les-Dijon	Magny-sur-Tille
Bressey-sur-Tille	Marcilly-sur-Tille
Bretenièrre	Marsannay-la-Côte
Chenôve	Messigny et Vantoux
Chevigny St-Sauveur	Neuilly-les-Dijon
Clénay	Ouges
Corcelles-les-Monts	Perrigny-les-Dijon
Couternon	Plombières-les-Dijon
Crimolois	Quetigny
Daix	Ruffey-lès-Echirey
Dijon	Saint-Apollinaire
Fauverney	Saint-Julien
Fénay	Sennecey-lès-Dijon
Flacey	Spoy
Flavignerot	Talant
Fontaine-les-Dijon	Til-Châtel
Genlis	Velars-sur-Ouche
Hauteville-les-Dijon	
Is sur Tille	

Parce que nous pensons que, malgré leur handicap mental, ces enfants et adultes peuvent accéder à une grande autonomie, nous favorisons leur intégration scolaire, sociale et professionnelle dans la vie quotidienne.

Les fonds récoltés permettent de faire connaître la trisomie 21, de donner la possibilité de pérenniser l'emploi de notre Coordinatrice d'Insertion, mais aussi de mettre en place des ateliers de soutien aux familles, d'aide à l'insertion et des activités culturelles.



Les livraisons sont limitées aux communes figurant au dos du document

Les chèques seront encaissés après l'opération

Nouveauté 2023 :

Commande en ligne directement sur  **helloasso** en recopiant ce lien : <https://www.helloasso.com/associations/trisomie-21-cote-d-or/boutiques/operation-petit-dej-2023>

Ou en scannant le QRCode avec votre smartphone



Contact : **06 98 86 53 27**
ptitsdejs.trisomie21.cotedor@gmail.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Trisomie 21 Côte d'Or. Elles ne seront communiquées à aucun autre destinataire. Celles-ci seront conservées pendant 2 ans. Vous pouvez y accéder, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement en vous adressant à l'adresse ci-dessous. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

TRISOMIE 21 Côte d'Or - 2 rue des Corroyeurs - Boîte C.7 - 21000 DIJON
www.trisomie21-cotedor.org

trisomie
CÔTE D'OR

Journée Nationale de la Trisomie 21

21^{ème} Opération Petit-Déjeuner

Le 19 novembre 2023

Faites-vous livrer

Le petit déjeuner à domicile

Par l'association Trisomie 21 Côte d'Or

Manifestation de bienfaisance

Contenu non exhaustif : pain, viennoiserie, fruit, thé, café, journal, programme TV, ...

Bon de Commande

Retour impératif avant le 2 novembre avec le paiement

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Infos importantes pour faciliter la livraison (code d'accès, particularités, étage, numéro appartement...)

.....

Nombre de petit déj : x 9,50 € par adulte : €

Nombre de petit déj : x 7,50 € par enfant : €

Je fais un don^(*) : €

Je joins un règlement par chèque à l'ordre de Trisomie 21 de :€

En cas d'envoi de plusieurs commandes, merci d'émettre un chèque global.



Veillez cocher la tranche horaire souhaitée

7h30-8h45

8h45-9h45

^(*) Votre don ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200, 238 bis et 978 du code général des impôts.

Exemple : pour un particulier un don de 10€ coûte en réalité 3,40€.

Réservé à la saisie

N° Commande :

ROCK

**POP
JAZZ
ÉLECTRO**

7-8

OCT

GRATUIT



**7 Les
INLECTIKS**

LE FESTIVAL DE TOUTES VOS MUSIQUES



CENTRE POLYVALENT - SENNECEY-LES-DIJON

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE